

MJ/DH

Département d'INDRE & LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE
L'AGRICULTUREREGLEMENT D'EAUArrêté modificatif

Bassin de l'INDRE

Rivière l'Indrois

Commune de CHEMILLE SUR INDROIS

Plan d'eau communal

LE PREFET D'INDRE & LOIRE, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

VU le Code Rural et notamment les articles 97 et suivants ;

VU le décret du 1er août 1905 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 107 du Code Rural ;

VU la circulaire ministérielle du 1er juin 1906 ;

VU l'arrêté-préfectoral du 3 février 1977 réglementant le plan d'eau de CHEMILLE SUR INDROIS ;

VU la lettre de M. le Maire de CHEMILLE SUR INDROIS en date du 26 septembre 1976 demandant l'autorisation de modifier la digue déversante ;

SUR la proposition de M. le Directeur départemental de l'Agriculture ;

A R R E T E :Article premier - L'article 3 de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Le déversoir principal (déversoir majeur) sera constitué par une digue submersible en enrochements, revêtue d'un perré en pierres dures liées au mastic bitumineux formant écran étanche à l'amont suivant les profils en travers joints au dossier.

.../...

Ses caractéristiques géométriques seront les suivantes :

- longueur 130 mètres
- largeur en crête du seuil déversant 1 m 00 environ
- cote de la crête du seuil déversant 87,00 N.G.F.
- hauteur de la digue dans le thalweg par rapport au sol naturel 2 m 40 environ.

Article 2 - Le présent arrêté sera affiché pendant un mois dans la commune de CHEMILLE SUR INDROIS, conformément aux dispositions de l'article 108 du Code Rural.

Un certificat attestant que cette formalité a été accomplie sera adressé à la Direction départementale de l'Agriculture par le Maire de cette commune.

Article 3 - MM. le Secrétaire Général de la Préfecture,
le Sous-Préfet de LOCMES,
le Directeur départemental de l'Agriculture,
le Maire de CHEMILLE SUR INDROIS,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une
ampliation sera adressée à :

- M. le Maire de CHEMILLE SUR INDROIS, en tant que pétitionnaire.

TOURS, le 11 OCTOBRE 1978

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION,

L'Ingénieur en Chef du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
Directeur départemental de l'Agriculture,

P/l'Ingénieur en Chef
Directeur Départemental de l'Agriculture
L'Ingénieur Adjoint,


J. COURSAT